

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 07

Séance du 26 mars 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/03/2025
Date de transmission : 31/03/2025
Date de mise en ligne : 01/04/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FREY Jean-Marc, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. BAUMLIN Christian (pouvoir à Mme KUNTZ Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Serge (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. RIBSTEIN André, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. ZINNIGER Roger

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

2^{ème} QUESTION

BUDGETS PRIMITIFS 2025 (DELIBERATION n° 2025-033)

2.5 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller

2.5.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du Compte Financier Unique et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le Compte Financier Unique, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ou-)
A	Réalisés propres à l'exercice 2024	174 465,85 €	607 108,60 €	432 642,75 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2024)	97 344,89 €	0,00 €	-97 344,89 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2024	271 810,74 €	607 108,60 €	335 297,86 €
Section d'investissement				
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ou-)
D	Réalisés propres à l'exercice 2024	468 768,20 €	174 465,45 €	-294 302,75 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	0,00 €	294 302,75 €	294 302,75 €
F=D+E	Solde global d'exécution	468 768,20 €	468 768,20 €	0,00 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2024	468 768,20 €	468 768,20 €	0,00 €
I=C+H		740 578,94 €	1 075 876,80 €	335 297,86 €

Si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Affectation du résultat 2024	
Résultat global de la section d'exploitation 2024	335 297,86€
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 (compte 001)	0€
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0€
Besoin de financement de la section d'investissement	0€
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	0€
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	335 297,86€

Au regard de la dissolution du budget annexe ZA Attenschwiller au 31 décembre 2024 (délibération n° 2024-157 du 13 novembre 2024), il convient de transférer le résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique provisoire 2024 au budget principal de Saint-Louis Agglomération, soit 335.297,86 €.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du Compte Financier Unique.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

☞ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe de la Zone d'Activités à Attenschwiller.

La Secrétaire de séance,


Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 31 mars 2025

Le Président,


Jean-Marc DEICHTMANN

